



**COMPTE RENDU DE LA  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 JUIN 2018**

**Présents :** M. BRIÈRE Alain, M. CHARLOT Christian, M. DAVID Jean-Pierre, Mme GRANDET Florence, Mme MARGOLLÉ Anne, M. CHARNEAU Jean-Pierre, Mme HOLANDE Chantal, M. HARIVEL Rémi, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, Mme ROPITEAU Martine (*départ à 19 heures 10 - pouvoir remis à M. DAVID Jean-Pierre*), M. CHAPDELAINE Ludovic (*arrivé à 18 heures 22*), Mme TABUR Caroline, M. DRIEU Jean-Luc, Mme LEVAVASSEUR-CRAPEZ Stéphane, M. LESGUILLIER Daniel, Mme GALIAZZO Odile.

**Absents ayant donné pouvoir :**

- M CHÉRON Pierre pouvoir à Mme GALIAZZO Odile
- M BLIN Christophe pouvoir à Mme CHRÉTIENNE Géraldine

**Absent excusé :**

- M FOLLAIN Alfred.

**Secrétaire de séance :** Mme MARGOLLÉ Anne

Ouverture de la séance à 18 h 05

1. **Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 18 avril 2018**  
Adopté à l'unanimité
2. **Lotissement communal "Résidence Les Rives du Thar"**

**a - modification du prix de vente du lot n°25**

Ce dernier lot, dont la commercialisation n'avait pas été lancée avec les autres lots, est proposé à la vente, en particulier pour clôturer le budget du lotissement communal. Il est orienté plein sud et la surface est d'environ 600 m<sup>2</sup>. Il est demandé au conseil de valider le principe de la vente et de fixer le prix pour ce dernier à 110 000 €.

Adopté par 16 voix et 1 abstention Mme ROPITEAU Martine

**b - modification du règlement du lotissement**

Par délibération du conseil municipal du 20 novembre 2017, les dispositions de l'article 7 du règlement du lotissement ont été complétées. Compte tenu que depuis, d'une part, le permis d'aménager modificatif n'a pas été déposé et que d'autre part, d'autres dispositions du règlement doivent être modifiées, il y a lieu de :

- supprimer la délibération du 20 novembre 2017 ;
- valider les modifications du règlement du lotissement en fonction du document proposé.

Adopté à l'unanimité

**c - permis d'aménager modificatif**

Il s'agit d'approuver le projet de modification du permis d'aménager.

Adopté à l'unanimité

**d - avenant pour prorogation des promesses unilatérales de vente**

Les travaux ayant pris un peu de retard, il est nécessaire de prolonger de 3 mois le délai des promesses de vente.

Adopté à l'unanimité

**e - pouvoirs au maire**

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire pour toutes les démarches relatives aux quatre points ci-dessous.

Adopté à l'unanimité

### **3. Résidence «Les Bords du Thar» - chemin de la Mare - mesures de compensation**

Suite à la décision de la Cour d'Appel de Nantes concernant la Résidence "Les Bords du Thar", il nous est proposé deux solutions pour compenser "le défrichement" :

1. soit l'exécution de travaux de boisement d'une surface au moins égale à 1 ha 39a 40 (soit 4 fois la surface autorisée à défricher) ;
2. soit le versement d'une indemnité d'un montant de 16 769,82 €.

Il est proposé au conseil de retenir la deuxième solution.

Adopté à l'unanimité

### **4. Aménagement de sécurité au droit du futur pôle santé – mission de maîtrise d'œuvre partielle**

Avec la construction du futur pôle santé sur le parking dit "Grimaldi", il est nécessaire de réfléchir à l'approche et aux abords pour que les visiteurs soient en parfaite sécurité.

À 18 heures 22, arrivée de M. CHAPDELAINE Ludovic.

Pour se faire, il est demandé au conseil d'autoriser le maire à lancer une mission de maîtrise d'œuvre partielle.

Adopté à l'unanimité

### **5. Fournitures de toilettes publiques automatiques**

Après les discussions en commission travaux, il est proposé de lancer une commande pour 2 toilettes publiques automatiques, l'une sur le parking des Plaisanciers, l'autre sur le terrain des Grunes, pour un montant de 59 880 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité pour celle du parking des Plaisanciers

Adopté à 17 voix et 1 contre Mme HOLANDE Chantal pour celle des Grunes.

### **6. Assainissement pluvial du Ruet dans le secteur des Grunes - lancement de la D.C.E. (dossier de consultation des entreprises)**

Afin de compléter et d'assurer complètement la sécurité des Jullouvillais, nous devons poursuivre les travaux engagés lors de la première année du mandat, à savoir poursuivre l'évasion des eaux pluviales vers le Thar.

Il est donc demandé au conseil de lancer le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.).

Adopté à l'unanimité

### **7. Assainissement pluvial du Ruet dans le secteur des Grunes - convention de servitude et cession de terrain**

Pour le tracé de l'assainissement des eaux pluviales, deux tracés sont possibles :

1. l'un en reprenant le lit du Ruet existant et en busant celui-ci. Il faut alors passer entre les propriétés existantes ;
2. l'autre en passant par la propriété d'un riverain. Il céderait pour un euro symbolique une bande de terrain pour y planter le réseau d'eaux pluviales et par le biais d'une servitude, la canalisation passerait en sous-œuvre sous son garage. En contrepartie, reconstruction après démolition des clôtures et portails et réfection de la cour.

L'écart de coût est très favorable à la deuxième solution, même si on refait les clôtures. Il est demandé au conseil de valider cette solution.

Adopté à l'unanimité

### **8. Construction d'une halle de marché – appel à candidatures d'architectes et composition d'un groupe de travail**

Dans le cadre des réflexions envisagées sur l'aménagement du centre-ville, il est proposé au conseil de lancer un concours d'architecte pour la construction d'une halle de marché.

Les dimensions seraient d'environ 20m par 30m, soit une surface de 600m<sup>2</sup> environ, ouverte, charpente bois, toit en ardoise, de style anglo-normand. Le pignon à l'est serait plein et pourrait recevoir un écran. Un petit bâtiment jouxterait ce hangar et comprendrait des toilettes et un lieu de stockage (exemple : ferme aux oies à Marcq-en-Barœul - photo ci-après).



Les projets seraient à soumettre pour fin Juillet et pour un choix fin septembre.

Il est demandé au conseil d'approuver cette démarche.

Pour suivre ce marché il est proposé un groupe de travail, de 5 personnes maximum :

M CHARLOT Christian, M DAVID Jean-Pierre, Mme GRANDET Florence, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, M CHÉRON Pierre.

Adopté à l'unanimité

**9. Vestiaires, sanitaires et locaux techniques du terrain de football – lancement de la consultation pour une mission A.M.O. (assistance à maîtrise d'ouvrage)**

L'état des vestiaires, des sanitaires et des locaux techniques du terrain de football nécessite d'urgence une réfection totale. Il est proposé de lancer une A.M.O.

Adopté à l'unanimité

**10. Site de l'ancien cinéma l'Estival - lancement de la consultation pour une mission d'A.M.O. (assistance à maîtrise d'ouvrage) comportant un audit des salles communales et le lancement d'un concours d'architectes en vue de la construction d'un pôle culturel communal**

Il est proposé de lancer une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comportant un audit des salles communales et le lancement d'un concours d'architectes en vue de la construction d'un pôle culturel communal.

Adopté à l'unanimité

**11. Cession de terrain au village de Lézeaux**

Point retiré de l'ordre du jour.

**12. Cession de terrains à Saint-Michel-des-Loups**

Point retiré de l'ordre du jour.

**13. Révision du classement de la voirie communale - lancement du D.C.E. (dossier de consultation des entreprises)**

Il est demandé au conseil de lancer le dossier de consultation d'entreprises pour réviser notre tableau du classement des voiries communales.

Adopté à l'unanimité

**14. Tarifs des services périscolaires et de la restauration**

Après avoir été discutés en commission, il est proposé les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- pour la cantine :
  - enfant : 3,50 € pour un enfant, 3,10 € pour le deuxième et 2,80 € pour le troisième ;
  - adulte : 5,90 €.

Ces tarifs sont homogènes avec les tarifs pratiqués par Saint-Pair-sur-Mer.

- pour les services périscolaires :
  - matin : 1,30 € (service entre 7 heures 30 et 8 heures 20);
  - soir : 2,60 € (service entre 16 heures et 19 heures) ;
  - matin et le soir de la même journée : 3,00 €.

Adopté à l'unanimité

**15. AVAP - démission d'un membre et désignation d'un nouveau membre**

Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre DAVID, il est demandé au conseil de désigner un membre pour travailler sur cette démarche AVAP.

Mme MARGOLLÉ Anne est élue à l'unanimité.

*Mme ROPITEAU Martine quitte le conseil à 19 h 10.*

## **16. Politique culturelle et d'animation**

La ville de Jullouville fait aujourd'hui le choix de sa politique culturelle. C'est une vision à long terme qui doit se décliner sur plusieurs exercices mais dont l'impulsion doit être donnée aujourd'hui. Quel que soit son âge, son origine sociale et son temps de résidence sur notre territoire, chacun doit pouvoir bénéficier d'une vie culturelle qui lui permette de s'enrichir.

La politique culturelle et d'animation est une compétence restée aux communes. C'est donc une opportunité qu'il nous faut saisir.

Cela passe inévitablement par un personnel, des investissements de matériels et des lieux dédiés à terme.

Cette démarche, engageante a un coût non négligeable qui doit être évalué et maîtrisé. Les dépenses culturelles sont sources de richesse à long terme et l'existence d'une vie culturelle riche et de haute qualité est un argument pour la venue et le maintien dans un cadre de vie apprécié des populations de tout ordre. Ce projet culturel est une démarche évolutive qui devra annuellement être évaluée afin d'être ajustée avant d'être poursuivie.

À terme, il y aura lieu de réfléchir à la création d'un office culturel.

Il est demandé au conseil d'émettre un avis sur ce projet.

**Adopté à l'unanimité**

## **17. Questions diverses**

- Contentieux, six dossiers en cours ;
- Tirage au sort des jurés d'assises ;
- Discussion et interrogation sur les projets de Granville Terre et Mer en matière de nautisme et en particulier sur le parking de la Tanguière.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20 h 05.

La secrétaire de séance,  
Mme MARGOLLÉ Anne